

Votre taxe d'apprentissage

au service de la formation des professionnels de l'immobilier

Participez au développement du Groupe ESPI en le désignant comme bénéficiaire de votre taxe d'apprentissage 2017

Chers amis chefs d'entreprise,
Chers anciens étudiants,
Chers parents,
Mesdames et Messieurs responsables des Ressources Humaines,

Depuis sa création, le Groupe ESPI n'a eu de cesse de faire évoluer son projet pédagogique, afin d'être constamment en adéquation avec les besoins des entreprises pour mettre à votre disposition des collaborateurs en phase avec vos attentes. Pour la 9^{ème} année consécutive le Groupe ESPI a été classé 1^{er} au classement SMBG grâce à son taux de placement des élèves diplômés, preuve de la parfaite corrélation de la matrice de nos formations supérieures avec vos exigences d'acteurs incontournables de l'économie immobilière globale. À ce jour l'ensemble des formations que nous proposons sur nos différents sites sont reconnues par l'Etat, consécration officielle de notre coopération.

Notre volonté est de vous accompagner sur l'ensemble des territoires, dans une politique de développement correspondant à vos besoins. Dans cette logique, après Paris, Nantes, Marseille et Bordeaux, le Groupe ESPI vient d'ouvrir l'an dernier, un nouveau campus à Lyon.

Grâce à votre soutien, de nouvelles réalisations et projets ont été rendus possibles. Votre contribution financière issue de votre taxe d'apprentissage, a été répartie de la façon suivante :

- 65 % du montant global a servi à couvrir une partie des frais de production pédagogique correspondant au coût de l'enseignement ;
 - 20 % a été investi dans du matériel informatique et des logiciels favorisant l'innovation pédagogique pour nos cinq campus (Paris, Nantes, Marseille, Bordeaux et Lyon).
 - 15 % a été affecté au financement de travaux d'aménagement de nos locaux, afin d'améliorer la vie quotidienne de nos étudiants, enseignants et personnel d'encadrement.
- Ces projets et ces besoins sont en partie financés par la taxe d'apprentissage.

Cet impôt est le seul librement affecté par les entreprises aux écoles de leur choix. En nous apportant votre aide par le versement de cette taxe, vous contribuez à la réussite des projets de notre école pour la mise à disposition de collaboratrices et collaborateurs, futurs vecteurs de vos succès.

Au dos de ce courrier, vous trouverez un schéma récapitulatif vous permettant de visualiser ce que notre école peut percevoir (quota, hors quota catégories A & B).

En vous souhaitant une très bonne année 2018, je vous remercie, chers partenaires et vous exprime déjà toute la gratitude des étudiantes et étudiants, et des collaboratrices et collaborateurs qui œuvrent quotidiennement à la réussite de notre projet collectif.



Christian LOUIS-VICTOR
Président du groupe ESPI

LES FÉDÉRATIONS MEMBRES DE L'ESPI





Versez à l'école qui forme les futurs cadres de la profession !

Cette année, le Groupe ESPI est habilité à percevoir la Taxe d'apprentissage sur l'ensemble des catégories.

Quota

■ Par l'intermédiaire de notre partenariat avec le CFA Sup de Vinci, nous avons ouvert une formation en apprentissage dite « hors les murs » qui vous permet de nous flécher votre quota.

Hors quota catégorie A

■ L'ouverture de l'ESPI à Bordeaux, dans les locaux de l'IF2E, nous permet de collecter du hors quota catégorie A.

Hors quota catégorie B

■ Le groupe ESPI par ses formations Bac+3 et Bac+5 est toujours habilité à percevoir votre Taxe d'apprentissage en catégorie B.

	Code UAI	COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT
QUOTA	0922384S	CFA SUP DE VINCI (ex Léonard de Vinci) - ESPI 6-12 avenue Léonard de Vinci 92916 LA DÉFENSE Cedex
HORS QUOTA catégorie A	0333016Z	IF2E - ESPI 27 rue Thalès - 33700 MERIGNAC
HORS QUOTA catégorie B	0753060Z	GROUPE ESPI 26 Rue Emeriau - 75015 PARIS

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ ET TECHNIQUE RECONNU PAR L'ÉTAT
Association Loi 1901 créée en 1972

CONTACT :

Relations entreprises et Taxe d'apprentissage : **David Givaudand** - Tél. : **01 45 78 56 28**

CAMPUS PARIS
20-22, rue du Théâtre
75015 Paris
Tél. : 01 45 67 20 82
Mail : paris@espi.asso.fr

CAMPUS NANTES
Parc d'Affaires de la Rivière
285, rue Louis de Broglie
44300 Nantes
Tél. : 02 40 49 87 46
Mail : nantes@espi.asso.fr

CAMPUS MARSEILLE
ANTENNE MONTPELLIER
108, boulevard de Paris
13003 Marseille
Tél. : 04 96 13 34 00
Mail : marseille@espi.asso.fr

CAMPUS BORDEAUX
Immeuble Le Vega,
27, rue Thalès
33700 Mérignac
Tél. : 05 56 49 41 33
Mail : bordeaux@espi.asso.fr

CAMPUS LYON
Espace Régus
5, place Béraudier
69003 Lyon
Tél. 04 27 19 15 54
Mail : lyon@espi.asso.fr